



15ème législature

Question N° : 17999	De M. Christophe Blanchet (La République en Marche - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Équipement individuel des forces de l'ordre	Analyse > Équipement individuel des forces de l'ordre.
Question publiée au JO le : 19/03/2019 Réponse publiée au JO le : 30/07/2019 page : 7162 Date de renouvellement : 25/06/2019		

Texte de la question

M. Christophe Blanchet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'équipement des forces de l'ordre, plus particulièrement pour ce qui concerne les équipements d'amélioration de la vision pour les situations de faible luminosité. Les forces de l'ordre sont amenées à intervenir à toute heure du jour ou de la nuit, par tout temps, dans des environnements et situations dangereux. C'est le cas par temps de brouillard ou en cas de très faible luminosité (sous-bois, temps nuageux) et l'équipement des forces de police et de gendarmerie doit leur permettre d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions et les protéger. À ce titre, les verres de lunettes teintés en jaune augmentent la sensation de profondeur et de distance et sont conseillées pour la conduite de nuit, comme pour toute autre activité nocturne ; ceci à faible coût. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour améliorer l'équipement individuel des forces de l'ordre en règle générale, et s'il est envisagé de les fournir en lunettes aux verres jaunes.

Texte de la réponse

Les lunettes de conduite de nuit sont dotées de technologie améliorant la perception des reliefs, réduisant l'éblouissement et augmentant le contraste des couleurs. Celles-ci offrent en effet un confort de conduite. De nombreuses sociétés et distributeurs commercialisent ce type d'équipement. Les administrations peuvent d'ailleurs s'en procurer via des centrales d'achat telles que l'union des groupements d'achats publics. Dans l'immédiat, en l'absence de crédits spécifiques, l'acquisition de cet équipement au bénéfice des fonctionnaires de la police et des militaires de la gendarmerie nationales n'est pas dans les priorités d'achat du ministère de l'intérieur. Celles-ci sont centrées sur les enjeux de renouvellement et de modernisation des équipements des forces sur lesquels le Gouvernement porte un effort particulier en 2019 au travers d'une dotation de 60 millions d'euros.